

La France tarde à exploiter l'énergie de la mer

L'Ademe va financer des démonstrateurs pour certaines technologies, mais le temps presse pour valider les technologies françaises alors que **LE MARCHÉ MONDIAL S'ORGANISE.**

PAR DOMINIQUE PIALOT

Les technologies d'énergies marines renouvelables sélectionnées dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) de l'Ademe seront connues courant juin. Ces projets, au moins un par technologie (éolien flottant, énergie des courants, énergie des vagues et énergie thermique des mers), bénéficieront d'une subvention finançant environ 30 % du coût de développement d'un démonstrateur installé en mer et raccordé au réseau.

Le temps presse, car la France est en retard sur certains pays comme l'Écosse ou le Canada, et les fabricants jugent indispensables de mettre à l'eau des machines avant fin 2011, 2012 au plus tard. Puis de pouvoir montrer des « fermes vitrines » en France, avant de partir à l'assaut d'un marché mondial.

■ UNE TECHNOLOGIE RÉHABILITÉE

C'est notamment le cas de la société lilloise Nénuphar, qui a mis au point une éolienne flottante à axe vertical. « Jusqu'à présent, l'éolien offshore est un copier-coller de l'éolien terrestre, observe le

fondateur Charles Smadja. Or, sauf en mer du Nord et mer de Chine, les profondeurs s'accroissent trop rapidement pour planter des machines au fond de l'eau ». D'où l'idée de reprendre une technologie ancienne fonctionnant avec un flotteur de taille moyenne grâce à l'abaissement du centre de gravité. Grâce à de nouvelles pales monobloc en composite et à l'électronique de puissance, Nénuphar a pu réhabiliter cette technologie abandonnée dans les années 1990 et en tester un prototype à terre. Quasiment assurée d'être sélectionnée dans le cadre de l'AMI, Nénuphar est aussi en phase de levée de fonds. Elle compte posséder un démonstrateur opérationnel en 2012, en même temps que ses concurrents. « Il faut commencer à mettre des éoliennes en mer, insiste Charles Smadja. À l'État de lancer sans tarder les infrastructures nécessaires. »

Jean-François Daviau, PDG de Sabella, autre favori de l'AMI qui a testé une première hydrolienne D03 au large de Bénodet (Bretagne) et veut désormais

prouver l'efficacité de son modèle D10 de 10 mètres de diamètre, est encore plus pressé. « L'hydrolien est un marché de niche d'environ 100 GW dans le monde (10 à 15 GW au Royaume-Uni et 3 à 5 GW en France), concentré dans des zones très circonscrites, où nos concurrents commencent à prendre pied. » C'est le cas dans l'archipel des Orcades au nord de l'Écosse ou dans la baie de Fundy en Nouvelle-Écosse (Canada). D'où l'urgence de mettre la D10 à l'eau avant fin 2011.

Peu convaincu par le projet de centre d'essais mutualisé (sur le modèle de celui qui existe dans les Orcades), prévu sur le site EDF de Paimpol-Bréhat, dont le programme d'hydroliennes (avec Open Hydro, concurrent de Sabella...) ne sera raccordé au réseau que fin 2012, Jean-François Daviau envisage de passer par une autorisation d'occupation temporaire (AOT) pour tester sa machine entre Ouessant et Molène. D'autant plus motivé qu'il a pu en vérifier la compétitivité dans le cadre d'un projet de pré-qualification commerciale avec un opérateur britannique. ■



